



Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



10033665

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le 23 FEV. 2010

Marie-Guy MelLOT
Greffe Marie-Guy MELLOTT
Greffier assermenté

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2010 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0416.353.197

Dénomination

(an entier) : **Le Noir Pignon**

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : Chaussée de Lille 956 à 7522 - Hertain

Objet de l'acte : DEMISSION-NOMINATION- CLARIFICATION DE L'OBJET

Texte Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Paul Emile GENIN à Tournai, le 10 février 2010, non encore enregistré, que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "LE NOIR PIGNON", ayant son siège social à 7522 Hertain, chaussée de Lille n° 84, ayant le n° d'entreprise 416.353.197

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Jean HENRY à Estaimbourg, le 27 août 1976, publié aux annexes du Moniteur belge du 10 septembre 1976, sous le numéro 3487-25, statuts modifiés suivant acte du notaire Alain HENRY à Estaimbourg, le 13 février 2002.

BUREAU

La séance est ouverte à 17 heures trente, sous la présidence de Monsieur Christian DEFORGE gérant, ci-après désigné

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Maxime DEFORGE ci-après dénommé.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE :

Sont présents ou représentés les associés suivants détenteurs de la totalité du capital social de 56.000 € représenté par 2.250 parts sociales:

1) Monsieur Christian DEFORGE, demeurant à 7522 Blandain, Rue des Anciens Combattants n° 21, propriétaire de 225 parts sociales

2) Madame Carole VANDERBIEST, épouse de Monsieur Christian DEFORGE, demeurant à 7522 Blandain, Rue des Anciens Combattants n° 21, propriétaire de 225 parts sociales

3) Monsieur Maxime DEFORGE, demeurant à 7522 Blandain, Rue des Anciens Combattants n° 21, propriétaire de 225 parts sociales

4) Monsieur Adrien DEFORGE, demeurant à 7760 Pottes, Place de Pottes, 4/A, propriétaire de 225 parts sociales

5) Monsieur Jérémie DEFORGE, demeurant à 7522 Blandain, Chaussée de Lille n° 909, propriétaire de 1.350 parts sociales

L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Laquelle assemblée, après avoir entendu l'exposé de son président a pris les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 : CLARIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Afin de mieux développer un secteur d'activité déjà prévu dans l'objet social, au regard de la réglementation actuelle :

A l'article 3 « OBJET SOCIAL », il y a lieu d'ajouter après les mots « cigares-cigarettes-tabac », les mots « en qualité de spécialiste »

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

RESOLUTION 2 : DEMISSION et NOMINATION DE GERANT

La présente assemblée confirme les termes de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 décembre 2009 contenant la démission de Madame Anny DEMANGHON de ses fonctions de gérante de la société à dater du même jour, avec décharge de ses fonctions, et la nomination en qualité de gérant Monsieur Christian DEFORGE prénommé ici présent qui accepte cette fonction à dater rétroactivement du 21 décembre 2009.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous pouvoirs sont donnés au gérant pour l'exécution des présentes résolutions.

Les frais incombant à la société en vertu du présent acte sont de quatre cent euros.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Pièces jointes : EXPEDITION-STATUTS COORDONNES

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/03/2010 - Annexes du Moniteur belge